APPEL A CANDIDATURE

Direction générale et artistique du Centre des Arts scéniques

Appel à candidature pour une nouvelle direction générale et artistique du Centre des Arts scéniques, pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois au terme d’un processus d’évaluation interne.

La procédure de sélection de la direction générale et artistique du Centre des Arts scéniques s’inscrit dans le cadre et dans le respect du décret « Direction » du 2 décembre 2021, publié au Moniteur belge du 22 décembre 2021, modifiant le décret cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène en vue d’encadrer les procédures de recrutement aux fonctions de direction.

L’objectif de ce décret est d’assurer la transparence et la bonne gouvernance de toutes les étapes et de tous les éléments de la procédure. Il est disponible sur le site du Moniteur belge.

Les Services du Gouvernement jouent le rôle d’observateur du bon déroulement de la procédure (article 76/9 §1 du décret Direction).

1. Présentation du Centre des Arts scéniques

Le Centre des Arts scéniques est une association sans but lucratif créée en 1998 par la Fédération Wallonie Bruxelles, à l’initiative du Ministre de la Culture de l’époque Charles Picqué.

Le Centre des Arts scéniques est la structure d’insertion socio-professionnelle des artistes de la scène de la Fédération Wallonie Bruxelles. Il regroupe les lauréats et lauréates en théâtre, cirque et interprétation dramatique, diplômé·es des Conservatoires royaux de Bruxelles, Mons et Liège, de l’Institut des Arts de Diffusion (IAD), de l’Institut national supérieure des Arts du spectacle (INSAS) et de l’Ecole supérieure des Arts du cirque, durant trois ans après leur sortie de l’école, soit environ 300 jeunes artistes.

Durant ces trois années, ces jeunes artistes peuvent bénéficier d’un accompagnement personnalisé, d’aides à l’emploi, de formation continue, de résidences et de conseils pour aborder le champ professionnel et le marché de l’emploi.

Le Centre des Arts scéniques s’adresse également aux créateurs/créatrices et aux structures de production qui souhaitent intégrer dans leurs projets de jeunes artistes, bénéficiaires du Centre des Arts scéniques. Par un système d’aides à l’emploi et de rencontres professionnelles, ces projets peuvent bénéficier de financement pour l’engagement des jeunes artistes.

Les missions du Centre des Arts scéniques sont contenues dans le contrat programme qui le lie à la Fédération Wallonie Bruxelles. Le contrat programme 2018-2023 est consultable sur le site du Centre des Arts scéniques et sur Culture.be.

La nouvelle direction sera pleinement associée à la rédaction de la demande de renouvellement du contrat programme 2024-2028.

Pour réaliser ces missions le Centre des Arts scéniques bénéficie d’une subvention annuelle de 520.000€ (chiffres 2021)

1. Profil de fonction

La direction générale du Centre des Arts scéniques fait appel à des compétences artistiques et administratives diverses et complémentaires.

Un diplôme supérieur (Master) ou universitaire est requis.

En l’absence d’un tel diplôme une expérience utile de minimum 5 ans dans un poste de direction ou de gestion d’une association culturelle est demandée.

La direction générale assure notamment :

A. Au niveau artistique

* Les modalités d’accueil et du suivi des artistes bénéficiaires et leur accompagnement ;
* Le choix et le suivi des projets soutenus par le Centre des Arts scéniques dans le cadre de ses missions d’aide à l’emploi ;
* La conception, la mise sur pied, la coordination, le développement, le suivi et l’évaluation des projets du Centre des Arts scéniques, conformément aux lignes directrices définies dans les conventions en vigueur, les statuts et l’objet social de l’association, dans une volonté de renouvellement des formes et des contenus, et la diversification des représentations du monde ;
* L’établissement et la supervision des stratégies de communication et de promotion des activités en vue d’accroître leur visibilité ;
* La gestion et le développement des réseaux institutionnels professionnels nationaux et internationaux.

B. Au niveau administratif :

* La participation et l’animation de la vie des instances de gestion (Assemblée générale, Conseil d’administration, Comité interne) ;
* Les relations avec les pouvoirs subsidiant, dont le pilotage des dossiers de subventions et demandes de soutien ;
* L’élaboration et le pilotage des budgets ;
* La gestion de l’équipe permanente (actuellement 3 employées représentant 2 équivalents temps plein) avec une volonté d’innovation et une recherche en matière de gestion collaborative et de ressources humaines ;
* La gestion des relations publiques et de la représentation de l’association ;
* L’élaboration des rapports d’activités et de gestion ;
* Le contrôle de la comptabilité ;
* La gestion des bases de données dans le respect de la législation de protection de la vie privée et du règlement général de protection des données ;
* La gestion des questions légales et socio-économiques posées à l'association.

Au-delà de ces compétences, voici quelques atouts indispensables pour la future direction du Centre des Arts scéniques :

* Une vision globale de la situation artistique et socio-économique des jeunes artistes ;
* Un intérêt et des expériences variées dans les arts de la scène ;
* Une bonne connaissance du milieu culturel institutionnel belge ;
* Une expérience significative de la gestion administrative et financière d’une association culturelle ;
* Un sens de la justice sociale et de l’égalité des genres ;
* Des connaissances légales avancées concernant les travailleurs des arts de la scène en Belgique ;
* Un intérêt pour l'accompagnement artistique et des capacités organisationnelles (création et suivi de procédures) ;
* Une capacité à penser et développer des projets de façon créative et innovante ;
* Une capacité à s'exprimer devant des publics divers et variés ;
* Une capacité de rédaction ;
* Une attention accordée au bien-être au travail et à la mise en œuvre de la bonne gouvernance.

1. Procédure de sélection

La sélection des candidatures est organisée en deux tours.

Premier tour

Pour soumettre leur candidature, les candidat·es (H/F/X) feront parvenir pour le 25 mars 2022, un dossier comportant

* Une lettre de motivation générale ;
* Une présentation du parcours professionnel, se composant notamment du Curriculum Vitae du candidat ou de la candidate ;
* Une note d’intention (maximum 3 pages / 7000 caractères) décrivant les grandes orientations que le candidat ou la candidate souhaite développer pour le Centre des Arts scéniques, comprenant notamment les objectifs du projet artistique et de gestion, et les principaux éléments de sa mise en œuvre.

Ce dossier doit être envoyé uniquement par courriel avec pour objet Candidature à l’adresse électronique

candidatures@arts-sceniques.be

Des candidatures des deux sexes sont souhaitées. Les candidatures doivent être portées par une personne physique. Les candidatures conjointes telles que définies dans le décret Direction (article 1er) sont acceptées. Les candidatures collectives non représentées par des personnes physiques ou de personnes morales ne sont pas acceptées.

S’il est constaté, à l’issue du premier tour, qu’aucune candidature du sexe le moins représenté n’a été valablement introduite, la procédure sera relancée pour une durée de quatre semaines, conformément à l’article 76/3. § 3 du décret Direction. La représentation de sexe des directions des 37 institutions culturelles concernées par le décret Direction est, au 15 février 2022, de 60% masculin et de 40% féminin ou mixte.

Le comité de sélection choisira parmi toutes les candidatures reçues, celles (minimum trois – maximum huit) qui correspondent le mieux aux attentes et perspectives de développement du Centre des Arts scéniques. Les deux sexes devront être représentés.

Les candidatures retenues pour le second tour seront averties pour le 10 avril 2022 au plus tard par la présidence du Comité de sélection.

Deuxième tour

Il sera demandé aux candidatures retenues pour le second tour, un dossier plus approfondi présentant leur vision du Centre des Arts scéniques, à intégrer dans la renégociation du contrat programme, en ce et y compris un plan financier sur le premier exercice du futur contrat programme (2024-2028).

• Une lettre de présentation générale ;

• Un projet détaillé d’activités portant sur au moins deux années d’exercice. Ce dossier de maximum 20.000 caractères peut être accompagné d’annexes et d’illustrations ;

• Un plan financier pour l’exercice 2024.

Pour réaliser ce dossier, les candidats pourront s’appuyer notamment sur le contrat programme actuel et les rapports et bilans financiers des 3 années précédentes (2018-2020).

Le dossier complet devra parvenir au Centre des Arts scéniques pour le 10 mai 2022 au plus tard.

Pour le 21 mai 2022, le comité de sélection arrêtera la liste des candidat·es qui seront reçu·es pour un entretien oral (2h maximum) qui auront lieu entre le 25 mai et le 15 juin 2022.

A l’issue des entretiens, le comité de sélection remettra au Conseil d’administration, la liste des candidatures les mieux placées (minimum trois candidatures, les deux sexes devant être représentés).

Les candidatures qui souhaitent que leur anonymat soit préservé doivent le mentionner expressément dans le courrier d’accompagnement du projet.

1. Publicité

Cet appel à candidature est déposé sur le site internet de l’administration générale de la Culture et auprès d’organisations œuvrant pour l’égalité entre les femmes et les hommes au sein des politiques culturelles.

* Forem / Actiris
* Culture.be : http://www.culture.be/
* Les organismes reconnus en vertu de l’article 7bis et 7ter du décret du 7 janvier 2016 relatif à l’intégration de la dimension genre dans l’ensemble des politiques de la Fédération Wallonie Bruxelles

1. Planning de la sélection

Planning

**25 février 2022** : Ouverture des candidatures pour le poste de direction.

**25 mars 2022** : Clôture des candidatures et envoi à l'ensemble du comité de sélection pour lecture.

**30 mars 2022** : Sélection par le comité de sélection des candidatures retenues pour le 2e tour.

**30 avril 2022** : Date limite de remise d'une note complète reprenant la vision des candidatures du deuxième tour.

**11 mai 2022** : Annonce de la sélection et organisation d'entretiens oraux par le comité de sélection.

**15 juin 2022** : Annonce de la décision du Conseil d’administration sur base des recommandations du comité de sélection.

1. Conditions sociales et salariales

Prise de fonction au 1er avril 2023

Mandat et Contrat à durée déterminée d’une durée de cinq ans, renouvelable une fois au terme d’un processus d’évaluation interne.

Le poste de Direction du Centre des Arts scéniques est évalué sur base des barèmes de la Commission paritaire 329.02.00-02.00, échelon 6, avec 8 ans d’ancienneté.

Horaire de travail variable : La direction générale n’a pas un horaire fixe. En dehors des réunions et échéances auxquelles elle doit répondre, elle organise elle-même son agenda et est amenée à accomplir des missions le week-end et en soirée, notamment le visionnement de spectacles non compris dans la charge horaire.

Une intervention dans les frais de déplacement Domicile/Bureau, dans les frais professionnels et les frais de télétravail est prévue.

La direction générale bénéficie également de chèque repas et d’un plan d’épargne pension.

En outre la direction générale pourra profiter de la mise à disposition d’un GSM professionnel et d’un ordinateur portable professionnel.

Indépendamment des possibilités de télétravail et des réunions extérieures, le temps de travail se répartit en fonction des activités entre les bureaux du Centre des Arts scéniques, situés à Mons, et le KJbi, espace de création, situé à Bruxelles.

1. Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé

1/ Les membres du Conseil d’administration

* Marguerite Lemal, enseignante en académie, à l’INSAS et à l’IAD, présidente du Conseil d’administration du Centre des Arts scéniques, présidente du jury de sélection
* Sara Lemaire, metteuse en piste et enseignante à l’ESAC
* Emile Maréchal, autrice, comédienne, metteuse en scène

2/ Les membres extérieurs

* Philippe Kauffmann, coordinateur artistique à Mars – Arts de la scène (Mons)
* Marion Ledune, chargée de production et de communication à l’INSAS
* Patrick Lerch, auteur, directeur du Centre du Théâtre Action (La Louvière)
* Christophe Sermet, metteur en scène, pédagogue et comédien
* Marc Sussi, directeur du Jeune Théâtre National (Paris-France)

L’administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles est représentée aux réunions du Comité de sélection et aux réunions du Conseil d’administration du Centre des Arts scéniques ayant pour objet la nomination de la nouvelle direction. Elle siège avec voix consultative.

1. Conseil d’administration

Marguerite Lemal, enseignante en académie, à l’INSAS et à l’IAD, présidente

Yves-Marina Gnahoua, autrice et comédienne

Sara Lemaire, metteuse en piste et enseignante à l’ESAC

Emile Maréchal, autrice, comédienne, metteuse en scène

Serge Rangoni, directeur du Théâtre de Liège

Frédéric Ruymen, musicien, metteur en scène et enseignant à Saint Luc – Bruxelles

1. Contacts

Site Internet : arts-sceniques.be

Email : candidatures@arts-sceniques.be